

Ougrée

Ougrée : 4102

- ✚ Selon l'inventaire des chartes de la Collégiale Saint-Jean l'Evangéliste à Liège, Ougrée à été créée au départ d'une villa construite en l'an 8 avant J.C. par un fonctionnaire romain installé à Tongres, qui se serait appelé *Ulgeriacus*. Mais le nom pourrait également provenir d'un autre Romain, *Udalgar*. Elle devint *Ulgreis*, avant d'être **Ougrée**.
- ✚ Ougréens.
- ✚ Chassés par les caprices de la Meuse, qui sortait de son lit chaque année, c'est sur le tertre voisin du confluent du ruisseau du Biez-du-Moulin et du fleuve que semblent s'être installés les premiers habitants.
- ✚ Une ligne de chemin de fer, propriété d'Arcelor Mittal, traverse la commune d'ouest en est, reliant les hauts-fourneaux de Seraing et d'Ougrée aux acéries de Chertal (Herstal). – N. 90, N. 63, N.663.
N.B. Le 15 mai 1914, fut installée à Ougrée une gare terminus des tramways vicinaux qui couvraient tout le Condroz. Les lignes furent progressivement supprimées entre 1947 et 1950.
- ✚ Superficie : 482 ha .
- ✚ Nombre d'habitants : 12 500

Historique

Le nom de la commune d'Ougrée apparaît déjà dans l'historiographie le 13 mai 1147, qui précise que l'église Saint-Jean l'Evangéliste, à Liège, comprenait le domaine d'Ougrée, essentiellement forestier. Seigneur foncier, le chapitre y jouissait d'importantes prérogatives : il pouvait y instituer une cour de justice (nommer un maïeur et des échevins), exercer tous les actes de hauteur (promulguer des règlements, droits aux banalités et corvées, concéder l'exploitation de mines de houille, percevoir un cens sur les terres arables et un impôt annuel sur les ménages). Par contre, les manants avaient des droits d'usage dans les bois du chapitre. Ils pouvaient, sous conditions, faire pâturer leur bétail, enlever les branchages non-conformes et couper les brindilles utiles à la fabrication des fagots, mais s'ils pouvaient ramasser le bois mort, il leur était interdit d'abattre des arbres pour « maisonner » parce qu'ils avaient la jouissance exclusive d'une « commune » (bois réservé aux habitants) de 60 bonniers séparée de la forêt du chapitre. Ces droits étaient souvent bafoués. Les manants usaient et abusaient des biens reçus, coupaient les bois sans mesure, ne se préoccupaient pas de la reconstitution de la réserve boisée, bientôt mise à blanc.

Le chapitre de Saint-Jean, tout en conservant ses droits souverains, céda, en acense (location) perpétuelle, ses autres droits seigneuriaux à la famille de Berloz. L'avouerie d'Ougrée est citée dans un document de 1351, qui fait pour la première fois mention d'un chevalier chargé de la défense des biens et droits d'un chapitre. L'avoué était donc le représentant du seigneur auprès de la population, il faisait respecter les droits féodaux, payer les redevances. Il exerçait la police et la

surveillance des biens du seigneur. Avec Guillaume de Berloz de Suys s'éteignit le dernier avoué d'Ougrée, exclu du Noble Etat en 1791 par le Prince-Evêque de Hoensbrouck, pour s'être associé à la Révolution liégeoise.

Le chapitre de Saint-Jean fut privé de ses droits par la loi française de 1796, qui supprime les communautés religieuses et confisqua leurs biens au profit de l'Etat. Ougrée a possédé deux superbes châteaux, l'un, le « Château Cerfontaine », bâti en bord de Meuse au début du 18^e siècle, et l'autre, le « Château de Noidans », construit, dans le quartier du Petit-Mont-Haut-Pré.

Tous deux furent sacrifiés aux intérêts de la nouvelle industrie métallurgique envahissante. En 1809 déjà, M. de Quiriny-Goreux installe une fonderie de fer actionnée par le cours d'eau du ruisseau de Cornillon, qui depuis deux siècles était déjà utilisé pour actionner fourneaux, scieries et moulins. Il y eut ensuite, parfois de façon fort temporaire, plusieurs entreprises qui s'installèrent. Puis la famille Lamarche apparut et créa la « Fabrique de fer d'Ougrée ». Vint aussi la « Société des charbonnages et hauts-fourneaux d'Ougrée ». Ces deux dernières sociétés fusionnèrent sous le nom de « Société anonyme d'Ougrée ». C'est elle qui, la première, transporta la fonte encore liquide au moyen d'une poche spéciale. La société fusionna en 1955 avec sa puissante voisine, Cockerill. D'autres entreprises vont s'installer à Rénory, à l'est de la commune : « L'air liquide », « L'oxydrique international », l' « Azote », « Linalux »,...

L'industrie, pour le déversement des stériles, a utilisé le versant boisé de la colline qui surplombe les installations de Rénory et, bien que reboisé, ce site n'en reste pas moins tout à fait étranger à ce qu'était le domaine forestier de la collégiale Saint-Jean.

A Voir

- ✚ « **La pompe aux ramons** » : petit monument installé au début de la seconde moitié du 19^e siècle qui symbolise, par sa partie supérieure, un haut-fourneau et, par sa partie basse, les balais dont la fabrication en brindilles de bouleaux occupait jadis bon nombre d'habitants de la localité. Certains y voient le support offert par cet artisanat à la sidérurgie naissante. D'autres, au contraire, y reconnaissent l'écrasement de la fabrication artisanale des balais par l'industrie métallurgique.

Evènements : Fête de la Rose (Septembre).

Gastronomie : Néant.